



Demande de carte de sejour de 10 ans pour creation d entreprise

Par **bahia**, le **05/05/2011** à **21:57**

bonjour, mon ami est Algérien il vit en France depuis 2 ans, il est salarié donc a un certificat de residence d 1 an avec mention salarié.
il souhaite créer son entreprise, et nous avons vu qu une loi du 15 sept 2009 stipule que tu peux demander un certificat de resident de 10 ans quand tu créé une entreprise.
merci pour vos reponses

Par **Domil**, le **05/05/2011** à **22:26**

Les Algériens ne dépendent pas du CESEDA et n'ont pas de carte de séjour/résidence (ils ont un certificat de résidence d'un an ou de 10 ans). Ils dépendent de l'accord bilatéral franco-algérien de 1968 dont le dernier avenant remonte à 2001 (donc toutes les lois françaises faites ensuite n'ont pas été intégrées dans cet accord, les autorités algériennes refusant)

<http://www.gisti.org/doc/actions/2001/algeriens/accord.html>

Par **bahia**, le **05/05/2011** à **23:05**

merci pour ta reponse,
alors si je comprend bien il aura le certificat de 10 ans qu après 3 ans passé en france.